

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 30 juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron à Bujaleuf, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Bureau Communautaire : 24 juin 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	29	5	0	0	1

Pour	Contre	Abstention
14	20	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, COLIN Juliana à LEVET Elise, GASCHET Gérald à BOSDEVIGIE Jean Pierre, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, SUDRON Frédéric à PLAZANET Mélanie

Secrétaire de séance : THEYS Michel

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération n° 66-2022 : Dérogation au règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises pour la création d'un centre de soins, de bien être et de formation sur la commune de Peyrat le Château

Madame la Présidente détaille le projet de création d'un centre de soins, de bien être et de formation sur la commune de Peyrat le Château et les différentes étapes qui ont permis aux conseillers communautaires d'être informés de ce projet.

Elle indique que les porteurs du projet n'ont pu obtenir de subventions pour ce projet et qu'ils sollicitent de la Communauté de Communes la possibilité de pouvoir bénéficier d'une dérogation à l'aide financière dans le cadre de l'immobilier d'entreprises.

Madame la Présidente rappelle la convention passée avec le Conseil Départemental pour la mise en œuvre des aides à l'immobilier d'entreprises et les conditions d'octroi prévues dans le règlement d'intervention.

Le projet n'entrant pas dans les critères, le Conseil Communautaire doit rendre un avis sur l'opportunité d'une dérogation exceptionnelle au règlement des aides en matière d'immobilier d'entreprises.

Après avoir laissé la parole aux conseillers communautaires, Madame la Présidente demande un vote à bulletin secret.

Elle demande à Pierre POURCHET de bien vouloir veiller au bon déroulement du vote et de procéder au dépouillement des bulletins.

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°22-2017 du 29 mars 2017 portant sur la délégation de la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprises au département de la Haute-Vienne,

Considérant le projet présenté pour la création d'un centre de soins, de bien être et de formation sur la commune de Peyrat le Château et la demande de subvention formulée,

Entendue la présentation faite par les porteurs de projets aux élus communautaires,

Par 20 voix CONTRE, 14 voix POUR, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré,

- de DEROGER au règlement des aides en matière d'immobilier d'entreprise pour la création d'un centre de soins, de bien être et de formation sur la commune de Peyrat le Château.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 07 juillet 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente
Mélanie PLAZANET
Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

Publié le : 18 JUL. 2022

18 JUL. 2022